Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260709-202654-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUILLET 2026		
Date de convocation :		01 JUILLET 2026
Date d'affichage :		02 JUILLET 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**12**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures ..
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM. DUAULT Michel – GLAIS Marie-Thérèse – THOMAS Yvonnick – QUÉMARD Françoise – HERVAULT Olivier, Adjoints,
Mme et MM. PILLET Frédéric – LECHEVALIER Casimir – CHEVALIER Estelle – QUIGNON Olivier – MARC Aurélie – ROBERT Solène – SETAN Guillaume

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:
M. BARAZER Nona a donné pouvoir à M. DUAULT Michel ;
Mme ELIE Laëtitia a donné pouvoir à M LECHEVALIER Casimir ;
Mme JAMIN Sandrine a donné pouvoir à M. PILLET Frédéric ;

Secrétaire de séance : Frédéric PILLET

DELIBERATION N° :	2026-54

OBJET DE LA DELIBERATION :
Tarifs garderie périscolaire 2026-2027

Après avoir entendu l'exposé de M HERVAULT Olivier, Adjoint au Maire, concernant la proposition de réviser la tarification liée à l'accueil périscolaire à compter de la rentrée 2026 comme suit :

- 1/4 heure : 0,55 €
- Tout quart d'heure commencé est dû à partir de 19 h 00, tout ¼ d'heure commencé sera facturé : 2,35 €
- A.P.C. Ecole St Gildas (de 16h35 – 17h10 = variable venant en déduction soit – 2,20 € puisque que les enfants sont pris en charge par la garderie à partir de 17h15)
- Soutien Ecole du rocher (de 16h15 – 17h= variable venant en déduction soit – 1,65 € puisque que les enfants sont pris en charge par la garderie à partir de 17h05)

sachant que l'accueil de la garderie est assuré le matin de 7 h 15 à 8 h 30, et le soir de 16 h 15 à 19 h le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi en période de classe.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260709-202654-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE son accord.

Décision du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

A MONTERFIL, le 10 Juillet 2026

Le Maire,

MAIRIE DE MONTERFIL
et Vilaine

Michel DUAULT